



Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM: FR-2023-0025

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout de dix-sept nouveaux noms commerciaux pour le produit biocide **REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE**,

de la société ARMOSA TECH SA

enregistrée sous le numéro BC-YC088275-27

Article 1er

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 06 avril 2033.

A Maisons-Alfort, le 09/10/2023

Docusigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits règlementés Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)





ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE				
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	REPULSIF FOUINES ET MARTES REPULSIFS CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPULSIFS CHIENS LIQUIDE REPULSIF FOUINES LIQUIDE REPULSIF CHIENS SPRAY REPULSIF CHIENS SPRAY REPULSIF CHIENS ET CHATS SPRAY REPULSIF CHIENS ET CHATS SPRAY MARTER (FOUINES) PANIC LIQUIDE PANIC LIQUIDE (CHIEN ET CHAT) MARTER MARTER SPRAY PANIC SPRAY REPEL SPRAY REPEL SPRAY REPULSIF FOUINES REPULSIF FOUINES REPULSIF FOUINES REPULSIF CHIENS, CHATS ET FOUINES REPULSIF FOUINES REPULSIF TOUINES REPULSIF TOUINES REPULSIF TOUINES REPULSIF TOUINES REPULSIF TOUINES REPULSIF STOP INTE CHIENS ET CHATS LIQUIDE REBUTANT CHIENS ET CHATS LIQUIDE REBUTANT CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPULSIF STOP INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR CHIEN CHAT RÉPULSIF STOP INTÉRIEUR CHAT RÉPULSIF STOP INTÉRIEUR CHIEN STOP SPRAY STOP SPRAY STOP SPRAY STOP SPRAY FLORIA REPOUSSE CHATS SPRAY FLORIA REPOUSSE CHIENS SPRAY JOHN&CO REPOUSSE CHIENS SPRAY FLORIA REPOUSSE CHIENS SPRAY FLORIA REPOUSSE CHIENS SPRAY GREENGARD REPOUSSE CHIENS SPRAY FLORIA REPOUSSE FOUINES SPRAY			





1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ARMOSA TECH SA			
	Adresse	RUE DES TUILIERS, 1 4480 ENGIS BELGIQUE			
Numéro de demande	BC-YC088	BC-YC088275-27			
Type de demande	Changeme	Changement administratif d'une autorisation simplifiée (SA-ADC)			
Numéro d'autorisation	FR-2023-0	FR-2023-0025			
Date d'autorisation	07/04/2023	07/04/2023			
Date d'expiration de l'autorisation	06/04/2033	06/04/2033			

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	ARMOSA SA
Adresse du fabricant	1 RUE DES TUILIERS 4480 ENGIS BELGIQUE
Emplacement des sites de fabrication	1 RUE DES TUILIERS 4480 ENGIS BELGIQUE

Nom du fabricant	MORPHEUS
Adresse du fabricant	119 RUE CAMILLE PELLETAN 79100 THOUARS FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	119 RUE CAMILLE PELLETAN 79100 THOUARS FRANCE

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Huile essentielle de menthe		
Nom du fabricant	EXAFLOR		
Adresse du fabricant	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE		
Emplacement des sites de fabrication	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE		

Substance active	Huile essentielle de lavande			
Nom du fabricant	EXAFLOR			
Adresse du fabricant	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE			







Emplacement des sites de	5 RUE DES PYRENEES
fabrication	P.O. BOX CP 30561
	94653 RUNGIS
	FRANCE

Substance active	Acide acétique
Nom du fabricant	QUARON
Adresse du fabricant	BP 89152 35091 RENNES CEDEX 9 FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	BP 89152 35091 RENNES CEDEX 9 FRANCE

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Huile de menthe (Huile essentielle obtenue à partir de <i>Mentha piperita</i> , Labiatae.)	-	Substance active	8006-90-4	616-900-7	0,832
Huile de lavande (Huile essentielle obtenue à partir de <i>Lavandula angustifolia</i> , Labiatae.)	•	Substance active	8000-28-0	616-770-1	0,832
Acide acétique (E260)	Acide acétique	Substance active	64-19-7	200-580-7	0,832

2.2. Type de formulation

AL - Tout autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	
Mentions de danger	
Etiquetage	
Mentions	
d'avertissement	
Mentions de danger	
Conseils de prudence	
Note	EUH208 - Contient du DL Menthone (CAS 1074-95-9) et du Linalool (CAS 78-70-
	6). Peut produire une réaction allergique.





4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 - Répulsif Intérieur - Chats, chiens et fouines

Type de produit	TP19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat (Felis catus) Chien (Canis lupus familiaris) Fouine (Martes foina)
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 3 mL/m ²
	Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PP : 1 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L.
	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE : 1 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L.
	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PET : 1 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L.
	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PEHD/F : 1 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L.
	Carton (plastifié) équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE/PET : 1 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

	_	







4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 - Répulsif Extérieur - Professionnel - Chats

Type de produit	TP19				
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-				
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat (Felis catus)				
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces extérieures (par exemple vérandas, terrasses, mobilier extérieur)				
Méthode(s) d'application	Pulvérisation				
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 3 mL/m ²				
	Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois				
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels				
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PP : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.				
	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE : 1 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L.				
	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.				
	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PEHD/F : 1 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L.				
	Carton (plastifié) équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE/PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.				

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation







4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

_

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 - Répulsif Intérieur - Non-professionnel - Chats, chiens et fouines

Toma da madel	TD40					
Type de produit	TP19					
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-					
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat (Felis catus) Chien (Canis lupus familiaris) Fouine (Martes foina)					
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier)					
Méthode(s) d'application	Pulvérisation					
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 3 mL/m ²					
	Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois					
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels					
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 1L - 2L Carton (plastifié) PE/PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 550 mL - 600 mL - 500 mL - 300 mL - 350 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 460 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 500 mL - 300 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 460 mL - 500 mL - 500 mL - 650 mL - 650 mL - 700 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 850 mL - 900 mL - 500 mL - 650 mL - 650 mL - 700 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900					

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation





4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 - Répulsif Extérieur Non-professionnel - Chats

Type de produit	TP19					
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-					
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat (Felis catus)					
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier)					
Méthode(s) d'application	Pulvérisation					
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 3 mL/m ²					
	Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois					
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels					
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL -					
	250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L					
	Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L					
	Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L					







Carton (plastifié) PE/PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 460 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL -1L - 1850 mL - 2L - 2320 mL

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit.
- Ne pas utiliser en présence de chiots et de chatons de moins de 3 mois.
- En extérieur, ne pas appliquer le produit en cas de pluie.
- En cas d'intempéries ou de nettoyage des surfaces, l'effet biocide peut être altéré.
- Limiter l'usage à 6 applications par an.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.





5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière.

6. Autre	(s)	information(S
		,	

-			